

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 JUIN 2025**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

**1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA TOITURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET FOYER DES JEUNES SUR LA COMMUNE DE LANDERONDE EN VUE DE LA REALISATION ET DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

Il est proposé au Bureau d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la toiture de l'accueil de loisirs et du foyer de jeunes de la commune de Landeronde entre La Roche-sur-Yon Agglomération et Roche Agglo Energies pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 17 VOIX POUR**

**Ne prennent pas part au vote :** Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Alexandra Gaboriau.

**2 MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA FERRIERE - APPROBATION DE LA PROCEDURE**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud*

Par arrêté communautaire n°2025-Agglomération-0027 du 5 février 2025, Monsieur Thierry GANACHAUD, Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU qui s'est déroulée du 5 au 21 mars. L'objet de la modification est l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de la ZAC du Plessis.

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la modification.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR**

**3 REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CHAIZE-LE-VICOMTE - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud*

La commune de La Chaize-le-Vicomte s'est engagée dans la révision de son PLU par délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Compétente en matière de PLU depuis le 6 juillet 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération pilote désormais la procédure. Le débat sur le PADD a eu lieu le 21 mars 2024. A l'issue de la phase d'études, le Bureau communautaire est appelé à tirer le bilan de la concertation et à arrêter le projet de PLU.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR**

**4 BAIL EMPHYTHEOTIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE DES RIVES DE L'YON POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER 9 PLACE DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud*

La Maison des Libellules située 9 place de l'Ancien Presbytère et exploitée par la SPL destination La Roche-sur-Yon a définitivement cessé le 31 décembre 2024. La commune de Rives de l'Yon a alors demandé à La Roche-sur-Yon Agglomération, propriétaire, la mise à disposition, sous forme d'un bail professionnel en vue d'y installer l'Hôtel de Ville. Une clause permettant de basculer sur un bail emphytéotique a été intégrée.

La commune de Rives de l'Yon a fait savoir à l'Agglomération qu'elle souhaite dès à présent mettre en place ce bail emphytéotique. Il est donc proposé un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans et d'une redevance annuelle de 43 760 €, soumise à la TVA en vigueur si elle est due.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR**

**5 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE - ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES - ZAE L'ERAUDIÈRE A DOMPIERRE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Dans le cadre du développement de l'offre de mobilité au sein du bassin « Centre Vendée », une coopération entre la Région des Pays de la Loire, La Roche-sur-Yon Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne a été engagée pour améliorer la desserte en transports en commun des zones d'activités économiques interterritoriales.

Depuis janvier 2024, une première convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne et La Roche-sur-Yon Agglomération a été conclue, permettant la desserte des zones d'activités des deux territoires via une ligne du réseau Impulsyon.

Afin de prolonger cette dynamique, la Communauté de Communes Vie et Boulogne, en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, prévoit la mise en place d'un service public de transport régulier à titre expérimental à compter de septembre 2025, pour une durée d'un an minimum.

Cette expérimentation comprend notamment la desserte d'un arrêt existant dans la zone d'activités de l'Eraudière, située sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Une nouvelle convention avec La Roche-sur-Yon Agglomération relative à l'utilisation de l'arrêt concerné doit être signée dans ce cadre.

Il est donc proposé au Bureau communautaire d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir et d'en autoriser sa signature.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR**

**6 MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES AUPRES DES COLLEGES - EVOLUTION DES TARIFS**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Il est proposé au Bureau d'approuver les tarifs 2025 des mises à disposition des équipements sportifs communautaires aux collèges publics et privés.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR**

**7 SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC ESCALESOUEST POUR L'ANIMATION DU DISPOSITIF " HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT "**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Il est proposé au Bureau de renouveler la convention avec Escalésouest pour l'animation du dispositif " Hébergement temporaire chez l'habitant " après une première année très satisfaisante (plus de 900 nuitées entre avril et décembre 2024).

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR**

**8 AUGMENTATION DU TARIF DE L'ELECTRICITE - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Afin de rééquilibrer la participation des voyageurs au coût des fluides facturés à l'Agglomération, tout en restant financièrement acceptable pour les ménages, il est proposé au Bureau d'augmenter le tarif d'électricité appliqué sur les aires d'accueil permanentes des gens du voyage, à savoir 0.25 € par KWh au lieu de 0.18 €/ KWh.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 20 VOIX POUR**